



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 31 mars 2025,
se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de
M. Jérôme OLIVIER, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,
MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

A donné pouvoir : M. Antonio DA COSTA à Benoit COQUILLARD
Retard : Laurence ROCHAS – arrivée 19h50

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h35.

OBJET : DELIBERATION CONCERNANT L'AIDE GÉNÉRALE AU CHAUFFAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la Délibération n°2022-31 fixant le montant de l'aide générale au chauffage
Considérant l'augmentation des montants des références fiscales et de l'inflation.

Le conseil est appelé à délibérer sur la proposition du Maire de la mise en place d'une aide au chauffage pour
les administrés présentant un dossier de demande d'aide pour 2025.

Cette aide sera prise en compte sur l'article 658822 « Aides » à hauteur de 300€ par an et par administré.

Le conseil municipal autorise le maire à engager les sommes sur l'année 2025 auprès des administrés demandeur
répondant aux critères d'octroi des aides :

Soit : Ressources annuelles ne doivent pas excéder pour une personne seule : 13 200€
Ressources annuelles ne doivent pas excéder pour un couple : 21 900€

La délibération 2025 -1 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité

DIT que la présente délibération sera transmise à :
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise
Monsieur le Trésorier public
Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Jérôme OLIVIER,
Le Maire
Pour extrait conforme,
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 31/03/2025

